

Le service d'assistance voyage SOLIS

Offert en français et en anglais en tout temps où que vous soyez dans le monde, le service d'assistance voyage SOLIS comporte deux volets pour vous aider et vous guider avant et pendant votre voyage.

AVANT LE DÉPART		
Service téléphonique, gratuit et illimité, pour obtenir des renseignements et des conseils fiables.	Questions sur la santé traitées par des infirmières qualifiées.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vaccins ■ Trousse de premiers soins ■ Précautions sanitaires ■ Précautions liées à l'état de santé... et plusieurs autres sujets
	Questions générales traitées par des chargés d'assistance qualifiés.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de change ■ Passeport, visas et autres documents ■ Numéros de téléphone importants ■ Avertissements selon le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement canadien... et plusieurs autres sujets
PENDANT LE VOYAGE		
Service téléphonique, gratuit et illimité, qui permet aux voyageurs faisant face à des urgences médicales ou non d'obtenir toute l'assistance nécessaire.	Assistance médicale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accès par recommandation à des médecins, à des établissements de santé, ou les deux ■ Coordination du transport pour les soins d'urgence ■ Transmission de messages aux proches dans les situations d'urgence ■ Service d'interprète ■ Rapatriement d'un compagnon de voyage, du conjoint, des enfants à charge et des animaux de compagnie... et plusieurs autres services
	Assistance pour renseignements généraux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aide pour remplacer un passeport ou des documents officiels ■ Aide en cas de problème juridique ■ Aide pour obtenir une ordonnance médicale ■ Aide en cas de barrières linguistiques... et plusieurs autres services

AVIS IMPORTANT

L'assurance voyage est assujettie à des limitations, exclusions et restrictions. Il se peut que certains états de santé préexistants fassent l'objet d'une exclusion. Aucune prestation n'est payable en raison d'un état de santé préexistant qui n'était pas stable et sous contrôle au cours des 180 jours précédant la date de début de l'assurance voyage³. De plus, certaines activités et situations jugées à risque peuvent faire l'objet d'une limitation ou d'une exclusion⁴.

3. Certaines exceptions s'appliquent, telles que l'hypertension artérielle, un taux de cholestérol élevé et le diabète de type II non traité au moyen d'insuline. Veuillez communiquer avec un représentant pour de plus amples renseignements.

4. Référez-vous à votre représentant pour obtenir plus d'information.

SOLIS
ASSURANCE
VOYAGE



La Capitale

Valoriser l'essentiel

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière.

Pour en savoir plus ou pour faire une demande d'assurance voyage, appelez notre partenaire SécuriGlobe au :

1 800 308-8465

lacapitale.com/assurancevoyage

P230 (12-2017)
100%

Ce document n'est pas un contrat. Il ne donne qu'un aperçu des protections. Seules la police et la proposition d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique. Le contrat est établi par La Capitale assureur de l'administration publique inc.



La Capitale
Assurance et
services financiers





SOLIS
Une assurance pour
voyager le cœur léger

Vous partez en voyage ? Fiez-vous à **SOLIS**, l'assurance voyage de La Capitale, pour obtenir **une protection à prix concurrentiel et simple**. SOLIS vous protège lorsque vous voyagez à l'extérieur de votre province ou territoire de résidence en vous offrant des soins de santé d'urgence en complément au régime provincial d'assurance maladie. En choisissant SOLIS, vous optez pour une **protection sûre** vous procurant une assistance en tout temps.

Les protections offertes

PROTECTIONS	Montants remboursables et limites applicables
Montant d'assurance maximum	5 000 000 \$
1. FRAIS D'HOSPITALISATION, DE SOINS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX D'URGENCE	
a) Frais d'hospitalisation	Jusqu'à concurrence du montant d'assurance maximum
b) Honoraires de médecin	
c) Appareils médicaux	
d) Frais de diagnostic	
e) Frais accessoires	100 \$ par hospitalisation
f) Honoraires d'infirmiers	5 000 \$
g) Médicaments prescrits dans le cadre d'un traitement d'urgence	Quantité suffisante pour 30 jours, jusqu'à concurrence de 500 \$, sauf en cas d'hospitalisation
h) Soins paramédicaux	500 \$ par profession
i) Services et soins dentaires d'urgence	3 000 \$
2. FRAIS DE TRANSPORT MÉDICAL D'URGENCE	
a) Service d'ambulance	Jusqu'à concurrence du montant d'assurance maximum
b) Rapatriement médical d'urgence	
c) Retour d'un compagnon de voyage	Frais pour l'achat d'un billet d'un transporteur public le plus économique, par la route la plus directe
d) Transport de membres de la famille	2 500 \$
e) Frais d'hébergement et de repas	200 \$ par jour et 1 600 \$ au total
f) Retour du véhicule	4 000 \$
g) Rapatriement de la dépouille	10 000 \$
h) Incinération à l'endroit du décès	4 000 \$
i) Retour d'un chien ou d'un chat de compagnie	500 \$
j) Retour de l'assuré à destination	2 000 \$
k) Interruption de voyage sans résiliation de contrat dans le cadre d'un forfait Voyage unique	Jusqu'à concurrence de 15 jours consécutifs
l) Voyage aller-retour d'urgence	2 000 \$
3. FRAIS D'ACCOMMODÉMENT SUITE À VOTRE RAPATRIEMENT MÉDICAL D'URGENCE DANS LA PROVINCE OU TERRITOIRE DE RÉSIDENCE	
a) Frais d'hospitalisation	1 000 \$
b) Honoraires d'infirmiers ou de préposés d'une agence spécialisée	50 \$ par jour, maximum de 10 jours
c) Appareils médicaux	150 \$
d) Frais de transport	250 \$



Les forfaits voyages

Le forfait **Voyage unique** vous offre une protection pour un seul voyage à l'extérieur de votre province de résidence.

Le forfait **Voyages multiples** vous offre une protection pour un nombre illimité de voyages à l'extérieur de votre province de résidence pendant la durée du contrat, à la condition que vos voyages ne dépassent pas le nombre de jours déterminé par votre contrat d'assurance.

FORFAITS VOYAGES	VOYAGE UNIQUE	VOYAGES MULTIPLES
PROTECTIONS		
Frais d'hospitalisation, de soins médicaux et paramédicaux d'urgence	✓	✓
Frais de transport médical d'urgence	✓	✓
Interruption de voyage sans résiliation de contrat	✓	
Voyage aller-retour d'urgence	✓ ¹	✓ ²

1. Voyage unique de 30 jours et plus

2. Protection offerte uniquement s'il y a souscription à une assurance voyage complémentaire.